



Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°7 du 20/09/2022

Présents : MM EUVRARD, MATHEY, DESCHAMP, MORELE, MOSCATO.

Excusé : THIBERT.

COURRIERS

Mail de CHALON ACF du 15/09/2022 :

Demande à jouer toutes les rencontres à domicile de CHALON ACF 2 les samedis à 18h au vu des travaux au Stade Léo Lagrange :

Les rencontres peuvent être avancées au samedi, à la condition de l'accord écrit des clubs visiteurs, et de la disponibilité des terrains.

Mail de IGORNAY du 17/09/2022

Signalant que suite à son Assemblée Générale extraordinaire, l'association Sportive d'Igornay est en sommeil pour la saison 2022-2023 à partir du 08/07/2022.

Pris note.

Mail de LA CHAPELLE DE GUINCHAY du 18/09/2022

Signalant qu'un de ses joueurs suite à un coup à la tête est sorti sur blessure, manque sur FMI.

Le nécessaire a été fait. La commission souhaite un prompt rétablissement au joueur.

Mail JONCY SALORNAY VAL DE GUYE du 18/09/2022

Souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé du club GJ Es Nord Maconnais 1 lors de la rencontre en Coupe U15 du 17/09.

Pris note remerciements.

CHAMPIONNAT SENIORS

Mail ST MARTIN SENOZAN du 14/09/2022:

Suite à l'occupation illégale du terrain de SENOZAN, (arrêté municipal jusqu'au 02/10) demande l'inversion des rencontres suivantes :

Match N° 24792347 D2 B ST MARTIN SENOZAN-MELLECEY du 25/09/2022

Match N° 25170018 D4 B ST MARTIN SENOZAN-HURIGNY du 25/09/2022

Accord pour inversion des matchs ci-dessus.

Match N°25010113 D4 C OUROUX – CHAMPFORGEUIL du 18/09/2022 :

Reporté au 13/11/2022 (accord des deux clubs).

Match N°25011769 D4 C RC BRESSE SUD 4 – BEAUREPAIRE du 18/09/2022 :

Reporté au 13/11/2022 (accord des deux clubs).

Mail FLACE MACON du 18/11/2022 :

Match N°24824019 D3 F FLACE – VIRE LUGNY du 18/09/2022

Erreur de saisie 1-0 pour Flacé

Fait.

Match N° 25056028 D4 A GRURY ISSY FOOT – CHASSY MARLY OUDRY du 18/09/2022 :

Reporté au 13/11/2022 :(accord de la commission)

Match N°25011773 D4 D ST GERMAIN DU BOIS – CUISEAUX du 18/09/2022 :

Forfait non déclaré dans les délais de CUISEAUX 3, la commission donne match perdu par pénalité 0-3 moins 1 point, match retour à ST GERMAIN du BOIS

Droit : 90 € à CUISEAUX

Match N°24824020 D3 F MACON ACT 2 – LAIZE du 18/09/2022 :

Forfait non déclaré dans les délais de MACON ACT 2, la commission donne match perdu par pénalité 0-3 moins 1 point, match retour à LAIZE

Droit : 90 € à MACON ACT

Match N° 25170007 D4 E CLUNY FOOT – MACON JS 2 du 18/09/2022 :

Forfait non déclaré dans les délais de CLUNY FOOT, la commission donne match perdu par pénalité 0-3 moins 1 point, match retour à MACON

Droit : 90 € à CLUNY FOOT

Match N° 25010110 D4 C VARENNES LE GD 2 – CHALON ACF 3 du 18/09/2022 :

Reporté au 13/11/2022(accord de la commission)

COUPES SENIORS

Coupe SPORT COMM, REX ROTARY et CREDIT AGRICOLE

Matches prévus le 09/10/2022 ou le 13/11/2022, ou le 11/12/2022 selon disponibilité calendrier

Voir en annexe.

CHAMPIONNAT JEUNES

Mail AUTUN FC du 9/09/2022

Retrait équipe en U18, retrait après parution des calendriers

Amende :40 € à AUTUN.

Mail DIGOIN FCA du 16/09/2022

Engagement équipe 2 en U13 en D4, engagement après parution des calendriers

Amende : 20 € à DIGOIN.

COUPE JEUNES

Match N°25061161 Coupe U15 ST FORGEOT- GIVRY ST DESERT du 17/09/2022

Forfait non déclaré dans les délais ST FORGEOT, la commission donne match perdu, dit le club de GIVRY ST DESERT qualifié pour le prochain tour.

Amende :40 € à ST FORGEOT.

Coupe 18-U15 :

Engagement en retard :

ROMANECHE x2

CRISSEY x2

GJN MACONNAIS

ST MARCEL

JONCY SALORNAY VAL DE GUYE

MARMAGNE

ST REMY

Amende : 40 € par équipe non engagée.

RESERVES

Match N° 24815293 D3 A AUTUN FC 2 – BUXY 2 du 18/09/2022 :

Confirmation de réserve, aucune réserve n'apparaît sur les annexes de la feuille de match.

Reserve non recevable. Prenons note de la confirmation du club de BUXY reprenant l'ambiance du déroulement de la fin de match.

Rappel au club d'AUTUN quant à ses devoirs d'accueil des clubs visiteurs.

Le Président

Joel EUVRARD

Le secrétaire

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football